

**CERTIFICATION TCF
(TEST DE CONNAISSANCES EN FRANÇAIS)** **OBJECTIFS**

- Mesurer le niveau de compétences en français sous forme de tâches pratiques permettant d'évaluer et certifier les compétences à communiquer en contexte professionnel et quotidien.
- Sécuriser la situation administrative et professionnelle du candidat (accès à la formation professionnelle, à l'emploi, à la promotion ou à la mobilité professionnelle).

PROGRAMME

La certification est composée de 4 épreuves :

1 - Une épreuve de compréhension orale de 20 minutes :

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone ;

2 - Une épreuve de compréhension écrite de 35 minutes :

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent des messages écrits produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone.

3 - Une épreuve d'expression écrite de 30 minutes :

- L'objectif de la tâche 1 est d'évaluer la façon dont les candidats rédigent un message pour décrire un objet en réaction à une question posée.
- L'objectif de la tâche 2 est d'évaluer la façon dont les candidats rédigent un récit d'activités en fonction d'un objectif précis.
- L'objectif de la tâche 3 est d'évaluer la façon dont les candidats donnent leur avis ;

4 - Une épreuve d'expression orale de 12 minutes :

L'épreuve a pour objectif général d'évaluer les candidats sur leur capacité à échanger avec une personne qu'ils ne connaissent pas, de manière spontanée et continue et à obtenir des informations.

AMS Grand Sud est centre agréé TCF.

VALIDATION

Attestation TCF.

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- Un score pour la compréhension orale et un score pour la compréhension écrite ;
- Une note sur 20 pour l'expression orale
- Une note sur 20 pour l'expression écrite
- Un niveau par compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite), qui pourra aller de « A2 » à « B2 »
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de naturalisation française : « B2 atteint » ou « B2 non atteint »
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de carte de résident : « B1 atteint » ou « B1 non atteint »

**DURÉE**

2 heures

MODALITÉS

INTER

TARIFS

200 Euros

PRÉREQUIS

Être étranger et/ou non francophone, en situation régulière sur le territoire français

DATES 2026

Toulouse :

- Nous contacter

PUBLIC

Personne de langue maternelle étrangère souhaitant valider son niveau en langue française

INTERVENANT.ES

Formateur expert

**ACCESSIBILITÉ
HANDICAP**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

**LIEN DE LA
FORMATION**

[ou cliquez ici](#)